

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
 au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, etc. à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 10 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 1 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent.; huit francs; 27 sur 32, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. GreCARD tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 21 MAI

L'ÉLECTION DES MAIRES

Les journaux républicains triomphent de l'élection des maires, comme ils ont triomphé de l'élection des nouveaux Conseils municipaux. S'il fallait nous en rapporter à leurs statistiques fantaisistes, les scrutins du 4^{er} mai seraient la confirmation, une confirmation éclatante, sans réplique des scrutins du 1^{er} mai. La République sortirait universellement acclamée de ces deux épreuves. Le journal que M. Yves Guyot dirige provisoirement va jusqu'à affirmer que « les journaux rétrogrades n'ont pour se rattraper que les élections des maires socialistes à Marseille et à Roubaix et l'élection de M. Wilson à Loches ».

M. Wilson et les maires de Roubaix et de Marseille appartiennent aux républicains. Ils ont été élus en tête de listes républicaines et par des suffrages républicains. Il ne saurait nous convenir de permettre au *Siècle* d'altérer sur ce point d'une façon intéressée l'exactitude des faits. Aussi bien, pour se rattraper des succès de leurs adversaires, les conservateurs n'ont-ils pas besoin de faire des emprunts à la liste des maires et conseillers municipaux républicains; ils n'ont qu'à montrer la liste de leurs candidats élus. Celle-ci sera dressée avec le souci de la vérité que nos amis apportent toujours à une pareille besogne. Les journaux républicains ne l'attendront plus longtemps.

En attendant, nous croyons intéressant d'apprendre au public comment M. Loubet s'y est pris pour être renseigné sur les résultats des élections municipales et des élections des maires. Le président du conseil a fait adresser par ses préfets une circulaire aux conseillers généraux républicains, leur demandant sur ces élections les renseignements que, avant l'arrivée au pouvoir du maire de Montélimar, le

ministère de l'intérieur recevait directement de ses agents préfectoraux et sous-préfectoraux.

M. Loubet avait ses raisons sans doute pour se défier des renseignements qui lui seraient fournis par ses préfets et ses sous-préfets. Mais les journaux républicains pensent-ils que les renseignements venus de conseillers généraux intéressés politiquement à faire croire à la victoire de leur parti, puissent être acceptés sans de sérieuses réserves?

La réforme des Caisses d'épargne

C'est une grosse question que la Chambre entame à l'ouverture de cette session, car il s'agit d'administrer proprement un capital d'environ quatre milliards dont l'État est responsable envers des déposants qui ont le droit de réclamer leur argent à toute heure.

Ce capital est centralisé par la Caisse des Dépôts et Consignations qui l'emploie à acheter du 3 0/0, et c'est grâce à lui que M. Rouvier a fait monter le 3 0/0 à 98 fr., un cours artificiel qui ne prouve pas du tout que l'épargne se précipite sur la rente française.

La Caisse des Dépôts et Consignations paie aux Caisses d'épargne 3.75 0/0, lorsque ses placements ne lui rapportent guère que 3 0/0; d'où un déficit auquel le Trésor est obligé de pourvoir.

Premier inconvénient qui n'est pas mince. Le gouvernement et la commission d'études paraissent donc d'accord pour faire disparaître ce déficit en réduisant le taux de l'intérêt servi par les Caisses d'épargne aux déposants.

D'autre part, le gouvernement désirerait, pour diminuer les responsabilités du Trésor, transformer les déposants en rentiers définitifs; et la commission propose de leur offrir de la rente un peu au-dessous du cours officiel. On devine qu'il y a là un appât. Le déposant croira gagner. Mais on lui inflige une condition: on frappe son titre, pendant un an ou deux ans, d'interdiction; il n'aura pas le droit de le vendre. Et, quand l'interdiction sera levée, si la rente a baissé au-dessous du cours où on le lui a livré, tant pis pour lui.

L'appât n'est pas si tentant.

L'État étant responsable de 4 milliards placés en 3 0/0 et dont le remboursement est exigible à toute heure, on comprend quel serait son embarras s'il survenait une crise financière qui produirait une forte baisse, ou une guerre qui ferait écrouler les cours. On a pu juger de ces embarras à des époques où le chiffre des dépôts n'atteignait pas au quart du capital actuel.

Cette éventualité est si grave que M. Rouvier lui-même, il y a quelques années, laissait entrevoir naïvement ou cyniquement une liquidation proportionnelle, absolument comme dans une faillite. Il essaya depuis de rattraper ce qu'il avait dit.

Pour parer, dans une certaine quantité, à une forte baisse éventuelle, il est question de répartir les placements de la Caisse des Dépôts et Consignations sur d'autres valeurs offrant les meilleures garanties de solidité.

En outre, afin d'éviter le débordement des

Caisses d'épargne où l'argent afflue du plus en plus, on veut limiter le maximum des dépôts à 2,000 francs. Nous ne ferons pas d'objections à ce maximum qui a été adopté par la Caisse d'épargne postale.

Enfin, la commission propose de laisser, en dehors des sommes prévues pour les nécessités de remboursement, un quart disponible pour l'administrer elles-mêmes. Proposition délicate, si l'on songe aux malversations trop nombreuses qui se sont commises en ces derniers temps. C'est là qu'il faudra renforcer le contrôle!

Ce quart disponible ne suffit pas aux auteurs d'autres propositions qui ont été soumises à la commission. Ceux-là, qui s'occupent beaucoup plus de socialisme que des intérêts des déposants ou de l'Etat, réclament l'autonomie presque absolue des Caisses locales. Et ils demandent que ces Caisses fournissent largement des capitaux aux syndicats agricoles et autres. Vous devinez bien que l'agriculture n'est mise en avant que pour servir de paravent à toutes les associations malsaines qui peuvent avoir envie des ressources de l'épargne.

Les pauvres déposants prêteraient, sans être consultés, à des syndicats qui n'offriraient pas d'autre garantie que leur désir d'utiliser le capital. On ne reverrait jamais l'argent de ce côté-là. Reste à savoir, les Caisses locales étant devenues autonomes, si l'Etat resterait responsable envers les déposants. Dans l'esprit des auteurs il est probable que non.

En somme, si les projets de quelques députés sont dangereux, le projet du gouvernement et celui de la commission ne nous paraissent pas offrir ce qui s'appelle une solution.

C'est encore au projet des socialistes que nous emprunterions plus volontiers ce qu'il contient de pratique. Pourquoi ne consacrerait-on pas une partie du capital des Caisses d'épargne en prêts à l'Agriculture? Oui, mais seulement aux propriétaires grands et petits qui offrent des garanties matérielles. Pas de syndicats s'il vous plaît, et ne parlons pas surtout des syndicats ouvriers.

On sait quelle est la moyenne annuelle des remboursements; il est donc possible de convertir une partie du capital restant dans les Caisses en prêts hypothécaires aux environs de 4 0/0 par exemple. Si les rentes sont soumises à des fluctuations dont l'importance est difficile à prévoir, la terre est un gage qui reste.

Ainsi les Caisses d'épargne, sous le contrôle de l'Etat, trouveraient un placement plus rémunérateur que la rente, plus solide, et en même temps elles rendraient de réels services à notre industrie nationale la plus importante, à l'Agriculture qui est la source principale de la richesse de la France.

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. Godefroy Cavaignac, ministre de la marine et des colonies, a été entendu hier par la commission du budget sur les demandes de crédits supplémentaires des exercices 1891 et 1892 et sur les augmentations du budget de 1893.

Après les explications du ministre, M. Thomson, rapporteur, prend la parole. Tout en déclarant que personne ne songe à contester la difficulté de certaines dépenses, il dit qu'il a toujours été dans la pensée des anciens rapporteurs et du Parlement que ces dépenses devaient être compensées par des économies ou des réformes réalisées dans la marine.

Le ministre répond qu'il s'efforce de faire des économies en ce sens, il l'a déjà prouvé; mais, quels que soient ses efforts, il n'est guère possible d'admettre qu'on pourra parvenir à compenser les dépenses. Le budget de la marine n'a pas suivi la progression du budget de la guerre et les efforts actuels sont rendus nécessaires par ce retard apporté dans notre marine.

UNE PROPOSITION DE DÉGRÈVEMENT

M. du Saussay, député d'Indre-et-Loire, vient de déposer une proposition de loi portant dégrèvement, pour une année, de l'impôt foncier sur les vignes gelées.

D'après cette proposition, le bénéfice du dégrèvement profiterait non seulement aux propriétaires, mais aux exploitants, fermiers ou autres. La proposition a été renvoyée à la commission du budget.

Le mariage du comte Emmanuel de MacMahon, fils du maréchal de MacMahon et de la duchesse de Magenta, avec M^{lle} de Fromesent, fille de la vicomtesse de Fromesent, sera célébré le 2 juin à Sainte-Clotilde.

LES SOCIALISTES ET LES PROCESSIONS

Le premier acte de la nouvelle municipalité de Marseille a été, comme s'y attendaient les frères et amis, l'interdiction des processions.

Le maire a fait notifier l'arrêt, mardi, à M^{er} Robert.

Le docteur Flaissières a jugé à propos de ne tenir aucun compte des 400,000 signatures d'une pétition pour le rétablissement de ces magnifiques cérémonies religieuses, si belles autrefois à Marseille.

On espérait que la procession du chevalier Rose, dite du « vœu de la peste », serait au moins autorisée.

Il n'en est rien.

UNE VILLE DANS L'EMBARRAS

La nouvelle municipalité de Perpignan vient de faire publier dans tous les journaux, comme pour les faillites, un arrêté invitant tous les créanciers de la Ville à présenter leurs factures dans un délai de quinze jours. Dès que le bilan des dettes sera établi, la Ville fera un emprunt de liquidation. Jusqu'à présent le déficit dépasse 500,000 fr.

OUTRAGES A LÉON XIII

Un journal républicain de Montpellier, le *Petit Méridional*, vient de déverser l'outrage et l'injure sur Léon XIII. C'est ce que sont tous les jours nombre de feuilles de la même couleur. Des catholiques de Montpellier ont demandé s'il n'y aurait pas moyen d'empêcher ces odieuses vilénies. La loi contient des dispositions qui seraient appliquées s'il s'agissait

de n'importe quel souverain étranger. Mais le *Monde* constate qu'« on perdrait bien son temps à poser la question au gouvernement qui nous régit ».

M. NUMA BARAGNON

Nous avons annoncé avant-hier la mort de M. Numa Baragnon, sénateur inamovible, décédé le matin à Nîmes. Bien que l'altération de la santé de l'éminent sénateur inspirât depuis longtemps à ses amis les préoccupations les plus sérieuses, le deuil qui les atteint et avec eux le parti monarchique tout entier, n'en sera pas moins sensible.

M. Baragnon était né à Nîmes en 1835. Il était avocat au barreau de Nîmes quand les électeurs du Gard l'envoyèrent à l'Assemblée nationale en 1874. Il ne tarda point à s'y faire remarquer par la clarté de son esprit, sa verve élocutoire et l'originalité de ses réparties. Il prit une part importante à la préparation des lois les plus variées et joua un rôle considérable dans les combinaisons que la situation d'alors suggérait.

En 1872, il alla, avec M. Ernoul, porter au comte de Chambord, à Anvers, l'hommage de la majorité de l'Assemblée. A la fin de 1873, il faisait partie du Comité des Neuf qui avait mission de préparer le retour du Roi.

Au mois de mai 1874, il fut choisi par M. le duc de Broglie comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

Elu député aux élections de 1876, il fut invalidé; mais bientôt le Sénat le choisissait pour occuper un siège d'inamovible.

M. Numa Baragnon avait un véritable tempérament d'orateur et d'homme politique; malheureusement, les circonstances ne lui permirent pas de donner toute sa mesure.

LES DÉLITS DE PRESSE

Le Sénat a procédé hier à l'élection de la commission chargée du projet Barthe ayant pour objet d'instituer dans chaque arrondissement un tribunal d'assises qui connaîtra les délits d'injure, offense, diffamation, commis par la voie de la presse ou par tous autres moyens de publicité envers le Président de la République, les ministres, les Chambres, les membres du Sénat et de la Chambre des députés, les fonctionnaires publics et jusqu'aux gardes champêtres!

LE PROCÈS RAVACHOL

On maude de Saint-Etienne :

« Le procureur de la République et le juge d'instruction ont entendu avant-hier M^{me} Chaumartin mère et son gendre. Il résulte de sa déposition que Béala connaissait Ravachol antérieurement au crime de Chambles et à l'assassinat des dames Marcon.

» Il en résulte également que Béala est bien l'auteur des lettres compromettantes signées

Pierre Martin; toutefois, confronté avec ses témoins, Béala persiste à nier.

» L'instruction de Ravachol est rapidement menée à Saint-Etienne; on assure que Ravachol et ses complices comparaitraient devant les Assises de la Loire dans la première quinzaine de juin.

» Malgré ses dénégations, la complicité de Béala dans les assassinats de l'ermite de Chambles et des dames Marcon semble certaine. »

Lettre rétrospective de M^r Freppel

Les *Etudes religieuses* continuent l'intéressante publication du R. P. Cornut sur M^r Freppel. Dans le chapitre que contient le numéro qui vient de paraître, chapitre consacré aux actes ou démarches inspirés à M^r Freppel par son amour de l'Alsace-Lorraine, nous trouvons une lettre du vaillant évêque d'Angers au Souverain-Pontife.

M^r Freppel sollicite sa médiation en vue d'une solution pacifique et patriotique de la question qui se dresse toujours entre l'Allemagne et la France comme une menace de conflit sans espoir d'apaisement.

L'étendue de ce document ne nous permet pas de le donner en entier; mais voici sur quelles bases la médiation du Souverain-Pontife semblait à M^r Freppel pouvoir se produire avec quelque espérance de succès:

« I. — Rétrocession à la France de l'Alsace-Lorraine, moyennant une indemnité de cinq milliards de francs à payer à l'Allemagne.

» II. — Faculté pour l'Allemagne de détruire les travaux exécutés depuis 1870 à Metz, à Strasbourg et dans d'autres villes fortes pour ajouter à leur valeur stratégique, afin que la France ne puisse pas en bénéficier.

» III. — Traité de paix comprenant un désarmement réciproque, dont les conditions seraient fixées d'un commun accord.

» La première de ces clauses constituerait un sacrifice bien pénible pour la France, déjà si éprouvée par suite de la crise agricole, industrielle et commerciale. Mais je suis convaincu que le patriotisme de nos populations ne leur permettrait pas de reculer devant cette charge, quelque lourde qu'elle pût leur paraître.

» La deuxième clause réduirait, par le fait, Strasbourg et Metz à l'état de villes ouvertes; car la destruction des ouvrages exécutés par l'Allemagne depuis 1870 leur ôterait toute valeur comme forteresse; et la France, épuisée par une indemnité de cinq milliards, ne pourrait songer à vouloir, au prix de nouveaux sacrifices, relever des forts désormais sans utilité.

» La troisième clause répondrait au vœu des deux nations et entraînerait, par voie de conséquence nécessaire, un désarmement général.

» Telles sont, Très Saint-Père, les trois ba-

ses sur lesquelles une offre de médiation me semblerait pouvoir se produire utilement. Ni l'intérêt ni l'amour propre des deux pays ne pourraient en souffrir au delà d'une juste mesure. Car il est évident que, dans un arrangement pacifique, tous les sacrifices ne sauraient être d'un seul côté. »

NOUVELLES MILITAIRES

L'ÉPAULETTE

L'épaulette, si malheureusement abandonnée il y a une douzaine d'années, regagne du terrain.

On ne l'avait conservée que pour les officiers généraux, les officiers de cuirassiers et les officiers de gendarmerie.

On vient de la rendre aux officiers de dragons.

D'après une nouvelle décision, les officiers de cavalerie du cadre de l'École de Saint-Cyr et de l'École de Saumur, ainsi que les officiers du service des remontes, doivent la reprendre également.

Où nous vous trompons fort, ou l'immense majorité pour ne pas dire l'unanimité des officiers d'infanterie répondra affirmativement à la question que les inspecteurs généraux ont ordre de leur poser sur la restitution de cet insigne de commandement, le plus riche, le plus élégant, et, par surcroît, le plus économique de tous quand il est adapté à la tunique ample.

MORT DU GÉNÉRAL DE LAVEAUCOUPET

On nous annonce de Guéret la mort du général de Laveaucoupet, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé à Saint-Sulpice-le-Dunois (Creuse).

Sorti dans l'état-major, le général fit toutes les campagnes de l'Empire, il se distingua à Spikeren (1870) où il tint tête toute la journée du 6 août au corps de Steinmetz.

A Metz, il refusa de livrer ses drapeaux à Bazaine et les fit brûler. Rentré dans le cadre de la réserve en 1871, le général meurt âgé de quatre-vingt-trois ans. C'était l'un des doyens de l'armée française — comme divisionnaire. — Son nom vénéré dans l'armée ne disparaît pas. Il laisse deux fils dont l'aîné est capitaine au 22^e dragons et le second lieutenant au 6^e chasseurs d'Afrique, et trois gendres, dont deux officiers de cavalerie également, et le troisième, qui était avec lui en 1870, est démissionnaire.

LA MUSIQUE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE À LONDRES

La musique de la garde républicaine se rendra à la fin du mois à Londres pour y donner une série de concerts à l'occasion de l'exposition d'horticulture; elle y restera du 25 mai au 9 juin.

Les musiciens seront en uniforme et seront officiellement reçus.

Dans l'ordre par lequel le général Saussier, gouverneur de Paris, a notifié cette décision, il dit qu'il est heureux de l'autorisation qui a été donnée par le Ministre de la guerre, car il la considère comme une récompense aux bons et loyaux services de cette phalange artistique qui prête si largement son concours non seulement aux cérémonies officielles, mais encore aux fêtes de bienfaisance auxquelles sont conviés si souvent les Parisiens.

La Société d'horticulture de Londres a mis à la disposition de nos compatriotes la somme de 23.000 francs, sur lesquels les chefs loueront 3.000 francs, le reste devant être réparti entre les divers musiciens (bien entendu, tous les frais de séjour étant payés à part).

La musique de la garde exécutera, entre autres morceaux du répertoire tels que l'ouverture de *Guillaume Tell*, le *Voyage en mer*, de Mendelssohn, plusieurs œuvres de son chef tant applaudi, M. Wettge: *Mysora* (ouverture), *Rosabelle* (ouverture), *Paris-Valse*, etc.

M. Fontbonne, le délicat flûtiste, interprétera, entre autres soli, une grande fantaisie inédite sur la *Marche funèbre* de Chopin, et plusieurs soli de petite flûte.

Les autres solistes, MM. Laforgue (bugle), Parasis (clarinette), Lachaucaud (piston) et Clerc (hautbois), se feront aussi entendre dans des numéros inédits.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

REVUE DE POMPIERS

Demain matin, à huit heures, la compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur sera passée en revue par le nouveau maire, dans la cour de la Mairie.

A cette occasion, une médaille d'honneur, pour acte de courage, sera remise à M. Prudhommeau, sous-lieutenant de la compagnie.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche, 22 mai, à 8 heures du soir.

Programme

1. *Saint-Maur*, pas redoublé . . . BOINIER.
 2. *Richard Cœur-de-Lion*, fantaisie . . . GRÉTRY.
 3. *La Chanson des nids*, fantaisie polka pour 2 clarinettes . . . BUOT.
 4. *Thérèse*, valse . . . KARL FAUST.
 5. *Le Bohémien*, galop . . . SARROSY.
- Le chef de musique,
V. MEYER.

CONFÉRENCE AGRICOLE

M. Chauvet, professeur d'agriculture pour l'arrondissement de Saumur, fera une Confé-

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Troisième Partie : La Terre libre

IV — POUR CACHER UN CRIME, IL EN FAUT COMMETTRE UN AUTRE

(Suite)

Hang-Fô était subtil. Il sortit de sa poche une corde solide, qu'il attachait à une solive du comble. Il mesura la longueur, qui lui parut suffisante.

Le surplus ne demandait que de l'adresse. Il leva donc la trappe et écouta.

Un silence complet lui prouva qu'il pouvait descendre sans crainte.

Il fit jouer dans sa gaine un poignard qu'il tenait caché à sa ceinture, écouta de nouveau, laissa glisser la corde jusqu'au sol et se pencha sur l'ouverture.

Il lui sembla alors percevoir un bruit léger du côté de la fenêtre.

Lentement, se glissant, il alla jusqu'au dehors.

Il vit alors une ombre, qu'il reconnut pour celle de Billou, et se dit en lui-même :

— Il me surveille! C'est bon; après le coup, nous réglerons ensemble.

Puis, n'entendant plus rien, il revint à l'orifice de la trappe.

L'Indien, à ce moment, était monté à l'échelle; il se dissimulait sur le toit de la maison, attendant l'instant d'agir.

Hang-Fô revint à pas discrets, saisit la corde dans ses mains, s'assit d'abord sur le plancher, les jambes pendantes, puis se laissa aller dans le vide.

Un instant après, il était au milieu de la chambre d'André Rémy. Sa descente n'avait produit aucun bruit.

Il se tourna du côté où se trouvait le lit, tira son couteau à lame de poignard, et, le bras armé et tendu, il avança, guidé par un faible rayon de lune qui filtrait à travers les contrevents mal joints.

André Rémy semblait dormir profondément, et dans la pièce voisine on entendait le ronflement sonore du bon docteur.

S'il eût fait jour, Hang-Fô aurait pu voir la

face bistrée de Tafala penché sur la trappe.

Hang-Fô, disposé au crime, ne voyait plus rien.

Près du lit, retenant son haleine, les yeux dilatés, le cœur bondissant, il leva sur sa victime l'arme fatale.

Il se passa alors une chose surprenante.

André Rémy, qui paraissait dormir, allongea une main brusquement, quoique sans bruit, et le Chinois sentit son bras pris et arrêté comme dans un étau. En même temps, il sentit une douleur au cou, y porta sa main restée libre, et put constater qu'un fil l'étreignait et lui coupait la respiration.

Machinalement, il leva la tête et vit la face de l'Indien qui venait de le happer à sa façon.

Le misérable se sentit perler et poussa un cri terrible.

A ce cri, André Rémy se dressa sur le lit; l'Indien se laissa glisser dans la chambre en serrant davantage son *lasso*, et Pluton, dans la pièce voisine, commença un concert d'abolements à réveiller tous les habitants du Petit-Saint-Denis.

Une minute après, le docteur, Prosper et Pluton étaient dans la chambre.

La vue du Chinois, tenant le poignard à la

main, expliquait suffisamment ce qui venait de se passer.

D'un geste, André Rémy fit signe au docteur de rester tranquille.

— Maître, dit l'Indien, habillez-vous: laissez Chinois et moi: m'en charge.

L'ingénieur dit alors à l'assassin :

— Jette ton poignard.

Le Chinois laissa tomber l'arme.

— Tu m'en réponds ? dit-il à l'Indien.

Celui-ci montra ses dents blanches dans un rire muet, mais terrible.

— Oui, maître, dit-il.

Et, saisissant l'homme jaune par sa natte, il se mit à le trainer par la maison.

— Nous faire dehors petite partie, lui dit-il tout bas.

Et le Chinois sortit tout tremblant.

Jacques Vincent ne perdait pas son temps.

Il passa vivement un pantalon et un habit, pendant que le docteur en faisait autant.

— Sus à Billou, dit-il; c'est lui qu'il faut prendre avant qu'il sache que le coup est manqué.

Un instant après, les deux hommes, armés et suivis du chien, se précipitaient dans la chambre du directeur.

demain dimanche 22 mai, à Saumur, rue des Pâtons, ancienne salle de Dessin, à 2 heures de l'après-midi.
 Il traitera : *Du greffage de la vigne.*
 A la suite de cette Conférence, une application pratique sera faite à l'École de Viticulture de Saumur.
 La Conférence est publique et gratuite.

LES GRANDES MANŒUVRES

M. le général de Cools, récemment nommé membre du conseil supérieur de la guerre, a investi par M. de Freycinet de la direction des grandes manœuvres à double action que devra exécuter, en septembre prochain, les 1^{er} et 12^e corps d'armée augmentés chacun d'une division de régiments mixtes.
 L'état du terrain où ces opérations se dérouleront va prochainement commencer.
 Il est probable que les deux corps d'armée, respectivement commandés par les généraux Villain et de Lannay, opéreront l'un contre l'autre aux environs de Montmorillon.
 On donne comme certaine la présence du Président de la République et du Ministre de la guerre à la grande revue qui clôturera les manœuvres.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 20 mai. — Marie-Josèphe-Marguerite-Léone Brémaut, rue des Basses-Perrières.

BRASSAC. — *Etat des récoltes des environs.* — La sécheresse est désespérante, rien ne pousse dans nos champs; les vignes ont gelé, c'est le coup de grâce, car avec le phylloxéra on ne peut plus rien espérer.

Les blés et avoines dépérissent, les luzernes et autres fourrages font la plus mauvaise mine et ne peuvent donner qu'une très faible récolte.

En résumé, nous aurons dans la contrée une mauvaise année.

PERQUISITIONS A TRÉLAZÉ

Avant-hier, dans l'après-midi, M. le commissaire central d'Angers s'est rendu à Trélazé. Là, accompagné de quatre gendarmes d'Angers et du garde-champêtre de la commune, il a procédé à des perquisitions dans deux maisons d'ouvriers carriers.

Les opérations ont commencé vers deux heures, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Un gendarme a d'abord été mis en faction devant la demeure de M. Ménard, socialiste bien connu, qui habite à la Pyramide, à droite de la route d'Angers, à trois cents mètres de la station des omnibus.

Puis, M. le commissaire central et trois autres gendarmes se sont dirigés rue de la Salle-d'Asile et sont entrés au domicile de la fa-

milite Gaisnier, dont le grand-père a environ 60 ans.

Pendant que les recherches avaient lieu dans l'intérieur, le garde-champêtre est allé prévenir M. Ménard à la Grand'Maison; mais il ne l'a pas trouvé et a dû revenir à la fabrique d'allumettes, où travaille sa femme.

Celle-ci est arrivée vers trois heures et demie chez elle, en même temps que les agents de l'autorité.

Les perquisitions, qui avaient duré environ une heure dans la famille Gaisnier, se sont prolongées pendant une heure et demie chez M. Ménard.

M. le commissaire central a fait saisir quantité de journaux révolutionnaires, de lettres et de notes manuscrites, etc. Le tout a été confié à la gendarmerie et apporté à Angers.

Au domicile des Gaisnier on a dû saisir divers objets.

C'est, nous a-t-on dit, en vertu d'un ordre du parquet de Clermont, que ces recherches ont été faites.

TOURS. — M. Jules Roche, ministre du commerce, et M. Dubuisson, son chef de cabinet, se rendront à Tours le 28 mai pour présider à l'inauguration du concours régional.

Un joli camouflet. — Les commerçants qui se sont figurés qu'il était absolument nécessaire de voter pour la liste Fournier afin de ne pas compromettre le succès de l'Exposition et ne point éloigner de Tours les personnalités officielles dont M. le maire avait annoncé pompeusement la visite, seront bien étonnés d'apprendre le joli camouflet que la municipalité vient de recevoir à Paris, soit à l'Elysée, soit dans les différents ministères.

A la dernière séance du Conseil, dit le *Messenger*, un M. Fesquet, nouvel élu, avait vivement insisté pour que la délégation des municipaux allât trouver M. Carnot et l'invitât à nos fêtes.

On est allé trouver M. Carnot et il a envoyé faire lanlaire M. le maire de Tours, M. le préfet d'Indre-et-Loire et sa compagnie.

M. le Président de la République a répondu aux délégués qu'il avait autre chose à faire que d'aller servir de cadre à la tête endolorie de M. Fournier.

Quant au ministre de l'agriculture dont la présence était tout indiquée dans notre ville, à l'occasion d'une exposition agricole et horticole comme on en voit rarement, il s'est empressé, lui aussi, quand il eut reçu les gens de la mairie, de faire une pirouette sur lui-même et de leur tourner le dos.

Il n'y a que ce brave Jules Roche, une étoile ministérielle de dernière grandeur, qui ait consenti à venir dix minutes jeter le samedi 28 mai un léger coup d'œil sur les chantiers et sur les galeries vides et nues de notre Exposition.

L'Amérique est grande, et Jacques commençait à craindre que le coupable ne leur échappât, lorsque, revenant avec le docteur par une allée de grands arbres, il entendit un cri particulier.

Il se retourna. L'Indien était près de lui.
 — Tafala ! dit-il. Et le Chinois ?
 — Chinois, coïnc ! fit l'Indien.
 Et il montrait du doigt un corps sombre qui se balançait dans l'espace, suspendu à une branche d'arbre.
 — Pendu ! Par qui ?
 — Par Tafala !
 — Tu as osé...
 — Oui, maître; mais Tafala deux ennemis, un seul mort, il faut deux.
 — L'autre, c'est Bonnefoy.
 — Oui.
 — Il s'est échappé.
 — Pour tous... par pour Tafala.
 — Tu sais où il est ?
 — Vous... tranquille... Chercher argent et chevaux... moi conduire.
 — Tu es un bon serviteur et je te récompenserai.
 — Non. Venger moi... voilà tout.
 — Qu'en dites-vous ? docteur. Nous allons

faire la chasse à l'homme dans les forêts sauvages.

— Je suis enchanté, cher ami. Je suis veu pour herboriser, vous le savez; je vais profiter de l'occasion.

— Allons donc nous préparer, dit Jacques Vincent; je jure de ne revenir qu'avec la peau de la bête; et n'oublions pas Pluton, car de vrais chasseurs ne doivent pas partir sans un chien.

(A suivre.)

LE VIN AROUD est le médicament par excellence le remède le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE**, l'**Appauvrissement** ou l'**Altération du SANG**. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
 Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}

INJECTION BROU
 40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les **Ecoulements anciens ou récents**.
 EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
 Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien
 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

Pour un fiasco, c'en est un joli, n'est-il pas vrai ?

NIORT. — M. Noirot, le conservateur le plus populaire à Niort, a été élu au premier tour de scrutin. Au ballottage, M. Lacoste, bâtonnier de l'ordre des avocats, défenseur habile et dévoué des congrégations religieuses, est également entré au Conseil Municipal.

Occasion exceptionnelle

Les pratiques charlatanesques de l'empirisme ont, de tous temps, causé un si grave préjudice à l'exercice sincère et raisonné de l'art de guérir, que le premier mouvement est toujours de se montrer incrédule lorsqu'on trouve, dans son journal, le récit d'opérations exécutées avec une merveilleuse habileté et surtout sans souffrances: c'est ainsi que, lors de l'arrivée de M. BERTHAULD à Saumur, bon nombre de nos concitoyens crurent ne devoir accorder qu'un crédit tout à fait relatif aux certificats et attestations dont ce praticien apportait avec lui une valise entière. Depuis il faut se rendre à l'évidence, car la réputation de M. BERTHAULD est aujourd'hui si solidement établie dans notre ville, que plusieurs colonnes de ce journal seraient insuffisantes pour contenir l'énumération de toutes les personnes qui lui doivent non seulement le soulagement mais encore la complète guérison des cors et autres indurations des pieds.

M. BERTHAULD était déjà connu, avant son arrivée à Saumur, par bon nombre de nos concitoyens pour les avoir guéris radicalement l'année dernière, à son cabinet d'opérations; à Angers, aussi, dès son arrivée, son succès a été grand; tout le monde veut se faire décorer par l'habile praticien, le nombre des personnes opérées est déjà considérable; depuis quelques jours, on ne parle plus, à Saumur, que de cors et des opérations merveilleuses de M. BERTHAULD. Avez-vous des cors? vous demandent toutes les personnes opérées. Si oui, immédiatement elles vous engagent à ne pas hésiter à aller vous débarrasser de ces hôtes incommodes; enfin, en un mot, tout le monde est étonné, émerveillé et enchanté de s'être fait opérer.

Allons, un bon mouvement, plus d'hésitation possible; allez vous faire débarrasser de vos terribles ennemis, l'occasion est exceptionnelle.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Pour un fiasco, c'en est un joli, n'est-il pas vrai ?

NIORT. — M. Noirot, le conservateur le plus populaire à Niort, a été élu au premier tour de scrutin. Au ballottage, M. Lacoste, bâtonnier de l'ordre des avocats, défenseur habile et dévoué des congrégations religieuses, est également entré au Conseil Municipal.

Occasion exceptionnelle

Les pratiques charlatanesques de l'empirisme ont, de tous temps, causé un si grave préjudice à l'exercice sincère et raisonné de l'art de guérir, que le premier mouvement est toujours de se montrer incrédule lorsqu'on trouve, dans son journal, le récit d'opérations exécutées avec une merveilleuse habileté et surtout sans souffrances: c'est ainsi que, lors de l'arrivée de M. BERTHAULD à Saumur, bon nombre de nos concitoyens crurent ne devoir accorder qu'un crédit tout à fait relatif aux certificats et attestations dont ce praticien apportait avec lui une valise entière. Depuis il faut se rendre à l'évidence, car la réputation de M. BERTHAULD est aujourd'hui si solidement établie dans notre ville, que plusieurs colonnes de ce journal seraient insuffisantes pour contenir l'énumération de toutes les personnes qui lui doivent non seulement le soulagement mais encore la complète guérison des cors et autres indurations des pieds.

M. BERTHAULD était déjà connu, avant son arrivée à Saumur, par bon nombre de nos concitoyens pour les avoir guéris radicalement l'année dernière, à son cabinet d'opérations; à Angers, aussi, dès son arrivée, son succès a été grand; tout le monde veut se faire décorer par l'habile praticien, le nombre des personnes opérées est déjà considérable; depuis quelques jours, on ne parle plus, à Saumur, que de cors et des opérations merveilleuses de M. BERTHAULD. Avez-vous des cors? vous demandent toutes les personnes opérées. Si oui, immédiatement elles vous engagent à ne pas hésiter à aller vous débarrasser de ces hôtes incommodes; enfin, en un mot, tout le monde est étonné, émerveillé et enchanté de s'être fait opérer.

Allons, un bon mouvement, plus d'hésitation possible; allez vous faire débarrasser de vos terribles ennemis, l'occasion est exceptionnelle.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

Paris, le 20 mai 1892.

La Bourse répare aujourd'hui, au moins en partie, ses défaillances d'hier. Le rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine est démenti; il reste encore la grosse question de la réforme des Caisse d'épargne, dont la Chambre entamera demain la discussion.

Le 3 0/0 Ancien remonte à 98.02; le Nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 103.30.

L'Italien est tenu très ferme à 91.55 après de brusques oscillations dues à des réalisations sur des cours en hausse provoquées par des exécutions de vendeurs. L'Extérieure s'inscrit à 64 13/32. Le 3 0/0 Portugais est en progrès notable à 29 7/8. On attend aujourd'hui l'acceptation par les délégués des comités des arrangements arrêtés avec le délégué du gouvernement.

L'action de la Banque de France est en avance marquée à 4,165. Le Crédit Foncier conserve le cours de 1,210.

La Banque de Paris remonte à 675. Son conseil d'administration a nommé hier en remplacement de M. Sautter un comité de direction composé de MM. Thors, Chevraud et Villard. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 792. La Société générale conserve au comptant son cours de 465.50.

L'action du Canal de Toulouse, assurée de toucher un revenu de 25 fr. pendant la période d'exécution, est très ferme à 544 en attendant des cours plus élevés.

Les Chemins Economiques cotent 403.

Informations financières. — On dit en Bourse que le conseil d'administration de la Banque d'Escompte aurait décidé dans sa réunion de jeudi de ne pas distribuer de solde de dividende pour 1891.

BOURSE DE PARIS

Du 20 Mai 1892

3 0/0	98 20
3 0/0 nouveau	98 15
3 0/0 amortissable	98 40
4 1/2	105 07 1/2

Dernières Nouvelles

Paris, 24 mai, 12 h. 42 soir.

M. Deacon, qui avait tué M. Abeille, dans la chambre de M^{me} Deacon, a été condamné à un an de prison, par la Cour d'assises des Alpes-Maritimes.

Cette nuit il y a eu trois incendies à Paris, dans le passage Garbois, troisième arrondissement.

4,000 mètres carrés ont été consumés.

La panique est épouvantable parmi les habitants du passage.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

HAVAS.

Monsieur LECHAUX, à Bordeaux.

Je suis heureux de vous dire que j'ai nommé votre **Rob Lechaux**, au jus d'herbes, mon Sauveur. Il m'a guéri d'un rhumatisme que j'avais dans le côté droit, il m'a rendu la santé. Je ne veux pas cesser d'employer ce précieux médicament. Vous seul, monsieur, avez droit à ma reconnaissance et à mes remerciements. Agréez...

Chouzy (Loir-et-Cher). VALLET Léon.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

- Sucre.
- Café.
- Bougie.
- Chocolat
- Conserves.
- Sirops.
- Vin rouge.
- Vin blanc.
- Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Études de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.
Et de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

VENTE

SUR LICITATION
En 14 lots
DE DIVERS
IMMEUBLES

Situés communes du Coudray, Courchamps et Artannes,

Consistant en :

Un Logement avec Dépendances, Terres et Vignes,

Dépendant de la communauté d'entre les époux GUYON ou DION-MOINET, et de la succession de la femme.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, en la salle de la Mairie du Coudray-Macouard, le DIMANCHE 12 JUIN 1892, à 1 heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept avril mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de : 1^o Madame Anne Milleau ou Milhau, journalière, veuve du sieur Jean Moinet, dit Gâteau, ladite dame demeurant au Coudray-Macouard ;

2^o M. Jules Moinet, cultivateur, demeurant au Coudray-Macouard,

Agissant en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de Madame Eugénie Moinet, décédée, épouse du sieur François Guyon ou Dion, ci-après nommé, suivant déclaration faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;

Demandeurs, ayant M^e LE RAY pour avoué,

Contre : M. François Guyon ou Dion, cultivateur, demeurant au Coudray-Macouard ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

Défendeur défaillant faute d'avoir constitué avoué ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e BRAC, notaire, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles ci-après sur les lotissements et mises à prix fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

ET MISES A PRIX

1. Commune du Coudray-Macouard

Premier Lot.

Un logement, sis à la rue de la Motte, numéro 563, section A du plan cadastral, composé d'une chambre à cheminée, d'un porche servant de hangar, d'une écurie, avec grenier couvert en ardoises sur le tout ; cour au devant des bâtiments, cave, pressoir, puits à eau commun avec Delétang et autres, le tout en un seul tenant, joignant au nord la veuve Saillant, au levant la rue, au midi et au couchant Delétang.

Mise à prix, neuf cents francs, ci... 900

Deuxième Lot.

Cinq ares trente centiares de vigne, aux Ajumeaux, numéro 1625 de la section D, joignant au nord Baudriller et autres, au levant M. Dézé, au midi Beausse et autres, et au couchant Venon

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci... 25

Troisième Lot.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, à Lacreau, joignant au nord le chemin de Bron à Fosse, au levant Beausse, au midi Mahaie et autres et au couchant Lecompte.

Mise à prix, trente francs, ci... 30

Quatrième Lot.

Huit ares vingt centiares de terre, en Gâte-Rateau, numéro 279 de la section A, joignant au nord Dézé, au levant Louis Boutin, au midi Lamoureux et autres.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci... 80

Cinquième Lot.

Quatre ares vingt centiares de vigne, au Clos-Desnoves, numéro 1437, section C, joignant au nord Salmon, au levant Chollet, au midi Sirot et au couchant un chemin.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci... 25

Sixième Lot.

Trois ares cinquante centiares de terre, aux Bruères, numéro 1508, section C, joignant au nord Barin, au levant Thoreau, au midi Boucault et au couchant Lecompte.

Mise à prix, quinze francs, ci... 15

Septième Lot.

Dix-huit ares de vigne, aux Bruères, numéro 1661, section C, joignant au nord Rouillard, au levant Moisset-Gatseau, au sud le chemin et au couchant Charpy et Dumeur.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150

Huitième Lot.

Sept ares soixante-dix centiares de vigne.

aux Ruaux, numéro 387, section D, joignant au nord Boutin et autres, au levant Saillant, au midi Chauvin et au couchant Bordier.

Mise à prix, trente francs, ci... 30

II. Commune de Courchamps

Neuvième Lot

Neuf ares soixante-trois centiares de terre, en Carrioux, joignant au nord Langlois, au levant Moisset-Gatseau, au midi M. Aubert et au couchant Madame veuve Château.

Mise à prix, soixante francs, ci... 60

III. Commune d'Artannes

Dixième Lot

Dix-sept ares soixante-onze centiares de terre, à la Pierre-Couverte, numéro 1321, section B, joignant au nord Gasmault, au levant Rebeilleau, au midi un chemin et au couchant Riolland.

Mise à prix, deux cent vingt-cinq francs, ci... 225

Onzième Lot

Six ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, à la Pierre-Couverte, numéro 1331, section B, joignant au nord Aubrée, au levant M. Cercler, au midi un chemin et au couchant Gaultier.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

Douzième Lot

Quatre ares vingt-quatre centiares de terre, aux Grandes-Vertenaises, numéro 240, section C, joignant au nord Foucault, au levant Gerbier, au midi Vaudelle et au couchant Moricet.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

Treizième Lot.

Six ares de vigne, à la Grise et Fougerey, numéro 87, section E, joignant au nord Boucault, au levant Anger et Robert, au midi François Boutin et au couchant Beiloin.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

Quatorzième et dernier Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, à la Fontaine, numéro 648 P, section E, joignant au nord Mahou, au levant Madame veuve Château, au midi Abraham et au couchant Moisset-Gatseau.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

Total des mises à prix : mille sept cent dix francs, ci... 1,710

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, n° 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-douze, fo, c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

Et de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION
ENTRE MAJEURS ET MINEUR
Aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN DEUX LOTS
D'une MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Et d'un morceau de Vigne,

Le tout situé commune de Fontevault (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 12 JUIN 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré,

Et à la requête de Madame Augustine-Marie-Joséphine Granger, veuve de M. Jules-Joseph-Louis Malbois, ladite dame demeurant à Angers, rue Saint-Aubin,

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 8, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o Madame-Juliette-Augustine-Angélique

Malbois, épouse de M. Jacques-Justin De-caup, et de ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Angers, rue Saint-Aubin, 38,

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, demeurant à Saumur, rue du Temple ;

2^o M. Léon Cary, tourneur, demeurant à Loudun (Vienne), au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur de Robert-Jules-Gabriel Malbois, mineur issu du mariage d'entre M. et Madame Malbois-Granger, sus-nommé, nommé à cette fonction à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et sa mère,

Ayant pour avoué constitué M^e LOUIS ALBERT, rue de la Petite-Douve, à Saumur ;

3^o M. Pérarny, propriétaire, demeurant à Fontevault, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Malbois, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Il sera procédé, le dimanche douze juin mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault, à la vente aux enchères publiques, sur licitation, entre majeurs et mineur, des biens ci-après désignés, savoir :

Commune de Fontevault (Maine-et-Loire)

PREMIER LOT.

Une portion de maison servant de grange, située entre la route des Moulins et la rue de l'Hôpital, commune de Fontevault, joignant au levant Michel Biondeau, au midi la rue de l'Hôpital, au couchant Edouard Moreau, et au nord la route des Moulins.

Mise à prix... 400 fr.

DEUXIÈME LOT

Soixante-six ares de vigne, situés à Beaulieu, même commune, joignant au levant Prouteau-Deblais, au midi M. Hudault, au couchant Bondu-Salzay et au nord la route de Beaulieu.

Mise à prix... 1,500 fr.

Total des mises à prix : dix-neuf cents francs, ci... 1,900

Pour les renseignements : s'adresser :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-douze, fo, c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue de Bordeaux, 64.

VENTE

Aux enchères publiques

APRÈS DÉCÈS DE M. GAUTRON,

Le Mercredi 23 mai 1892, à 4 heures de relevée, à Saumur, rue de Bordeaux, n° 44,

De MEUBLES

A TOUS USAGES

Meubles de salon acajou et reps grenat, bois de lit, armoires, secrétaire, guéridon, tables à jeu, à ouvrage, toilette, commodes, fauteuils, chaises, tabourets, pendules, candélabres, flambeaux, glaces, gravures, tableaux, rideaux de lit et croisées, nombreuse et bonne literie, vaisselle, verrerie, ustensiles de cuisine et de ménage, bois de chauffage et autres objets.

Argentierie.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux. Au comptant, 10 0/0 en sus.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une MAISON NEUVE

A Saumur, quai de Limoge, n° 41.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

UN MÉNAGE sans enfant demande place.

S'adresser au bureau du journal.

La plus importante COMPAGNIE du Monde

Mutual Life

* Compagnie d'assurances sur la Vie fondée en 1843, soumise à la juridiction Française.

Fonds de garantie : 826 millions.

Rentes viagères jusqu'à 19 fr. 76 pour cent

Direction pour la France, 20, Boulevard Montmartre, Paris.

Pour l'arrondissement de Saumur : s'adresser à M. SIROTTEAU, Levée-Neuve de Saint-Lambert, ou à M. LANGLOIS, expert, rue du Portail-Louis, 32, à Saumur.

A LOUER MAISON

Rue d'Orléans, 76 bis.

S'adresser à la Maison, ou rue Saint-Lazare, 34.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

UNE PERSONNE très instruite demande n'importe quel travail intellectuel à faire chez elle : Copies de manuscrits ou autres, traductions, recherches, etc.
S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. THOUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des Baptêmes, nous faisons maintenant les DRAGÉES à la Maison et à la MAIN.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE
Spécialité de Brioches pour 1^{re} Communion.

Épicerie Parisienne

32, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.